

Image not found or type unknown



legs universel entre époux

Par **Anne**, le **22/10/2008** à **19:22**

Bonsoir,

Je souhaiterais savoir lors du décès de l'un des conjoints, alors qu'il y avait eu un legs universel entre époux, ce que devient la succession pour les enfants issus de ce mariage. Est ce la même chose que pour une donation entre époux ?

Merci beaucoup